

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)
Séance du 22 janvier 2025**

Présents : M Thierry LE PICHON ; M Gilles LAHITTE ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT ; M Jean-Luc FREUCHET ; Mme Régine TASTET ; M Pierre FLORIMONT ; Mme Corinne TASTET ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; M Jean-Bernard NASSIET ; Mme Magalie CAZENAVE ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; M Jean LALANNE ; M Jacques LAVIELLE

Excusé(s) : Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU

Procurations :

Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET
M Bruno TRAVERT à M Gilles LAHITTE
Mme Pascale VOGT à M Thierry LE PICHON
Mme Isabelle GILARDOT à M Pierre FLORIMONT

Secrétaire de séance : Corinne TASTET

Dél 2025 01 005 : Fixation du tarif des repas des commensaux les mercredi et vacances scolaires pour les agents municipaux

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant qu'il est souhaité de permettre aux agents municipaux de pouvoir acheter des repas au restaurant scolaire les mercredis et durant les vacances scolaires, il est proposé à l'assemblée :

- de fixer le tarif du repas du mercredi et durant les vacances scolaires pour les agents municipaux à 5 €.
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

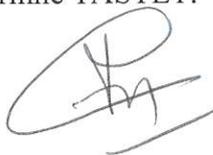
- **de fixer** le tarif du repas du mercredi et durant les vacances scolaires pour les agents municipaux à 5 €.
- **d'autoriser** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

S'est abstenu : M Philippe DUROSOY

Ont voté contre : M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO

Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Corinne TASTET.



Le Maire,
Thierry LE PICHON.

